

# Procès verbal de la séance du conseil municipal de la ville de Tréguier en date du 2 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guirec ARHANT, Maire de TREGUIER.

## **Etaient présents :**

Guirec ARHANT, Maire,  
Marie-Pierre BODIN, Jean LE MERDY, Marie-France GAULTIER, Franck SIMON adjoints ;  
Frédéric ADAM, Louis AUGES, Nadine CABEC, Monique DECARSIN, Loïc DE COETLOGON, Patrick FOURNIS, Marie GUYADER, Jean-Yves KERHARO, Laurence KERIVEN, Richard LANDORMY, Anne LE DANTEC, Chantal LE GOASTER, Pierre MACE, Johanna PERROT, Marie Françoise PICART, Pascal RENAULT, conseillers.

## **Absents excusés :**

Marielle GUILLARD  
Madly VOISIN qui a donné procuration à Marie-France GAULTIER

**Date d'envoi des convocations :** 24 mars 2015.

**Secrétaire de séance :** Jean Yves KERHARO

## **Assistait également à la séance :**

Madame SEVENET, Trésorière  
Monsieur HERVE, Secrétaire Général.  
Madame PEDRON Comptable

## **Ordre du jour :**

Désignation du secrétaire de séance  
Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2015  
Informations du Maire

## **Motion de soutien au Lycée Savina**

## **Finances**

### **Budget Ville**

Vote du compte de gestion 2014  
Vote du compte administratif 2014  
Affectation des résultats  
Vote des taux d'imposition  
Vote du budget primitif 2015

### Budget Port

Vote du compte de gestion 2014

Vote du compte administratif 2014

Affectation des résultats

Vote du budget primitif 2015

### Adhésion à l'association « Tro Breizh, chemins des cathédrales »

### Questions diverses

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et après avoir présenté l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2015. À l'unanimité, ce procès verbal est adopté et Monsieur le Maire invite les conseillers à le signer.

: Jean Yves KERHARO est désigné comme secrétaire de séance.

### 14/2015 Motion de soutien au Lycée Savina

Madame GAULTIER propose au conseil municipal d'adopter la motion suivante :

« Motion de Soutien au Lycée Professionnel Savina pour la création d'une filière BMA STAFF et Matériaux Associés

Nous, élus de la ville de Tréguier, soutenons la mise en place, au lycée professionnel Savina de Tréguier, d'un Brevet de Métiers de l'Art Staff et Matériaux Associés.

En effet, le lycée professionnel Savina accueille déjà des élèves en CAP Staffeur ornemaniste : il s'agit d'une formation à petit effectif d'élèves jeunes qui ne trouvent pas de poursuite d'études dans leur domaine car il n'existe qu'un seul Brevet des Métiers de l'Art Staff et Matériaux associés. Ce dernier se déroule à Congis (77) et n'ouvre pas, ou très peu, son recrutement aux élèves extérieurs, le vivier de leur propre CAP Staff s'avérant déjà suffisant.

Il existe donc un réel besoin de création de poursuite d'études dans ce domaine professionnel sur notre Territoire tant pour élargir l'offre nationale que pour participer à l'élévation progressive du niveau de qualification en « Staff ».

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu cet exposé  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte cette motion

## **15/2015 Vote du compte de gestion Ville 2014**

Mme La Trésorière informe l'assemblée de la conformité du compte de gestion 2014 avec le compte administratif 2014

Le compte de gestion est voté à l'unanimité

## **16/2015 Compte Administratif Ville 2014**

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du bilan 2014 et l'esprit du budget primitif 2015. Ce sont des budgets de transition votés par une équipe et mis en œuvre par une autre. Année de transition également concernant le théâtre, qui a été transféré à la Communauté de Communes en cours d'année 2014. Transition enfin concernant les TAP qui ont débuté en septembre 2014.

Monsieur le Maire expose que les recettes ont été obtenues et que les dépenses ont été moindre qu'en 2013, ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement important qui est cependant moindre que celui de 2013. Il explique cette baisse par une diminution des recettes plus forte que celle des dépenses.

Des dépenses ont été subies, imposées, telles que les TAP ou les fêtes de Noël 2013 payées en 2014. Des dépenses ont été choisies, telles que les quais d'escale.

Les recettes ont diminués, la billetterie du théâtre sur le second semestre représente environ 17 000 euros auxquels s'ajoute la baisse de l'attribution de compensation de la ccht.

En 2014, la DGF perçue a été inférieure de 30 000 euros par rapport aux prévisions du budget primitif. Cette baisse se poursuit en 2015 à hauteur d'environ 60 000 euros associée à la baisse de l'attribution de compensation de la CCHT du fait du transfert du théâtre sur une année pleine.

Le budget primitif 2015 est fondé, selon Monsieur le Maire, sur une vigilance sur les dépenses. Les dépenses de personnel diminuent de 100 000 euros. L'adhésion à des groupements d'achat de fourniture et d'énergie permettra de maîtriser ces coûts. La baisse des indemnités des élus sur une année complète se traduit par une réduction de ce poste de 10 000 euros. Les négociations sur la dette de la ville et du port se poursuivront.

Les recettes feront elles aussi l'objet d'attention, par la recherche de nouveaux financements. L'aboutissement espéré des négociations avec les voisins et amis de Minihy Tréguier sur la mutualisation des services scolaires et périscolaires et notamment la participation aux frais des élèves extérieurs ira dans ce sens. Des discussions sont également en cours sur la mutualisation des équipements sportifs du plateau Le Moigne.

Monsieur le Maire réaffirme le cap que s'est fixé son équipe de ne pas augmenter la pression fiscale par un maintien des taux et de consolider les services à la population, sauvegarder le patrimoine et renforcer l'attractivité de la ville (stationnements, animations).

Le lotissement de la corne devrait être réalisé en 2015 et proposer dix nouveaux logements aux familles.

C'est, pour Monsieur le Maire, un budget ambitieux, nécessaire, réaliste et sincère. Ainsi aucune des subventions espérées mais non confirmées n'y figure. L'emprunt inscrit ne sera pas réalisé.

Monsieur SIMON, Adjoint aux finances présente le compte administratif Ville 2014.

Il rappelle que la commission des finances l'a étudié lors de sa réunion du 23 mars 2015.

**Dépenses de fonctionnement : 2 725 205.58 euros**

011 charges à caractère général	820 368.64 euros
012 charges de personnel	1 447 211.75 euros
65 autres charges courantes	321 681.86 euros
66 charges financières	114 254.20 euros
67 charges exceptionnelles	3 138.61 euros
68 dotations aux amortissements	14 783.52 euros
014 atténuation de produits	3 767.00 euros

Débats

*Patrick FOURNIS s'interroge sur les dépenses présentes à l'article 611 en dehors des 84 000 euros pour les animations.*

*Franck SIMON lui répond que l'autre dépense importante est celle des transports. La ligne de bus Guingamp / Tréguier représente 31 000 euros mais est compensée en recette par la billetterie et les subventions du département et de la région.*

*Monsieur le Maire ajoute que l'on trouve également à cet article des dépenses diverses telles que les prestations pour les TAP, Cap Armor, le contrat de chenil service, le contrat de la poste, la prestation du cdg pour les fiches de paye ou encore le feu d'artifice.*

*Louis AUGES souhaite que le détail de cet article soit porté à la connaissance de tous et demande si des économies sont prévues à cet article.*

*Monsieur le Maire lui répond que les données étaient et sont disponibles et que Franck SIMON reprend tous les contrats un par un.*

*Louis AUGES s'étonne que cet article ne baisse pas plus du fait du transfert du théâtre.*

*Monsieur le Maire lui rappelle que les TAP sont une dépense supplémentaire à cet article.*

*Patrick FOURNIS*

*Sur les dépenses de personnel, Louis AUGES que la baisse de 14 000 euros est faible si l'on prend en compte le transfert du théâtre.*

*Monsieur le Maire lui répond qu'aucune embauche n'a eu lieu, à l'exception d'un contrat d'avenir qui se substitue à du personnel de remplacement. La Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges, récemment installée, fera un bilan du transfert du théâtre, le conseil municipal sera informé de ses conclusions.*

**Recettes de fonctionnement : 3 103 895.10 euros**

70 produits des services	189 150.01 euros
73 impôts et taxes	1 450 556.60 euros
74 dotations et participations	1 310 376.76 euros
75 autres produits de gestion courante	100 483.08 euros
013 atténuation de charges	43 583.08 euros
76 produits financiers	6.60 euros
77 produits exceptionnels	9 738.97 euros

Débats

*Patrick FOURNIS demande si les recettes du cloître prévues en 2015 sont identiques à celles perçues en 2014.*

*Franck SIMON le lui confirme et Marie-France GAUTHIER ajoute qu'un projet d'exposition de sculpture permettra de renforcer l'attractivité de ce lieu.*

*Patrick FOURNIS demande si l'augmentation des recettes d'imposition provient de l'accroissement des bases. Il remarque que le nombre de contribuables se maintient alors que le nombre d'électeurs inscrits diminue.*

*Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement l'accroissement des bases et la fin d'exonérations sur des bâtiments récents expliquent cette augmentation des recettes. Il rappelle que la liste électorale a fait l'objet d'un nettoyage qui a permis de radier les électeurs inscrits à tort.*

*Franck SIMON expose que le chapitre 73 est en baisse du fait de l'attribution de compensation et que les droits de mutation ont été réinscrites à la hauteur des recettes de 2014 qui était une année très basse.*

*Patrick FOURNIS expose que les recettes de dotations sont fausses et que les chiffres de ces dotations sont aujourd'hui connues. Il annonce une DGF à hauteur de 690 000 euros, une DSR à hauteur de 138 000 euros et une DNP à hauteur de 50 000 euros.*

*Franck SIMON lui explique que son interprétation est erronée et que certains chiffres sont en fait connus depuis peu mais que la DNP n'a pas été notifiée. Ainsi, si la DGF est bien d'environ 690 000 euros, la DSR est elle, de plus de 188 000 euros. La DNP sera connue prochainement et est prévue à hauteur de 80 000 euros.*

*Patrick FOURNIS demande quelles sont les recettes inscrites à l'article 74718.*

*Franck SIMON lui répond qu'il s'agit de remboursements de l'Etat et notamment pour l'élaboration des passeports.*

*Franck SIMON précise que les recettes de loyer tiennent compte de la location de Goas Mickael.*

**Soit un excédent de la section de fonctionnement de 378 689.52 euros**

**Dépenses d'investissement : 1 123 913.85 euros**

16 emprunts	318 000.00 euros
204 subventions d'équipement	13 711.35 euros
21 immobilisations corporelles	21 915 50 euros
23 immobilisations en cours	770 287.00 euros

**Recettes d'investissement : 1 420 365.04 euros (y compris l'excédent d'investissement reporté de 2013 de 99 398.88 euros)**

001 excédent d'investissement reporté	99 398.88 euros
040 opérations d'ordre	14 783.52 euros
10 dotations	849 874.84 euros
13 subventions d'investissement	455 624.64 euros
16 emprunts	683.16 euros

### Débats

*Louis AUGES demande si les subventions non perçues sont perdues et notamment celle pour le complexe sportif.*

*Monsieur le Maire lui répond que seules celles qui sont certifiées aux 31 décembre ont été reprises en restes à réaliser, d'autres recettes certaines sont inscrites au budget primitif et notamment celle du complexe sportif.*

**Soit un excédent de la section d'investissement de 296 451.19 euros**

Restes à réaliser en recettes : 176 523.99 euros

Restes à réaliser en dépenses : 307 906.36 euros

**Soit un déficit des restes à réaliser de 131 379.37 euros**

**L'excédent cumulé (2014 + restes à réaliser) de la section d'investissement est donc de 165 071.82 euros.**

Le Conseil municipal désigne madame BODIN pour présider la séance durant le vote du compte administratif communal.

Le Maire quitte la salle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, constatant la conformité avec les écritures du comptable public, à l'unanimité, le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, approuve le compte administratif de la Ville.

Le Maire reprend la présidence de la séance

### **17/2015 Affectation des résultats**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement 2014 de 378 689.52 euros comme suit :

Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 378 689.52 euros.

### **18/2015 Vote des taux d'imposition 2015**

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition actuels sans augmentation.

Les taux proposés pour 2015 sont :

Taxe d'habitation :	23,64 %
Taxe sur le foncier bâti :	32,86 %
Taxe sur le foncier non bâti :	64,09 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition proposés.

### **19/2015 Vote du budget primitif Ville 2015.**

Monsieur SIMON, Adjoint aux finances présente le budget primitif 2015.

Il rappelle que la commission des finances l'a étudié lors de sa réunion du 23 mars 2015.

### **Dépenses de fonctionnement : 2 977 140,00 euros**

011 charges à caractère général	761 160.00 euros
012 charges de personnel	1 410 700.00 euros
65 autres charges courantes	306 810.00 euros

66 charges financières	103 000.00 euros
67 charges exceptionnelles	3 000.00 euros
68 dotations aux amortissements	20 900.00 euros
014 atténuation de produits	2 100.00 euros
023 virement à la section d'investissement	369 470.00 euros

**Recettes de fonctionnement : 2 977 140,00 euros**

70 produits des services	174 400.00 euros
042 opérations d'ordre de transfert	10 000.00 euros
73 impôts et taxes	1 413 056.00 euros
74 dotations et participations	1 234 474.00 euros
75 autres produits de gestion courante	106 000.00 euros
013 atténuation de charges	32 400.00 euros
76 produits financiers	10.00 euros
77 produits exceptionnels	6 800.00 euros

**Dépenses d'investissement : 1 717 057.44 euros**

<u>Propositions nouvelles</u>	<u>1 409 151.08 euros</u>
16 emprunts	391 210.00 euros
040 opérations d'ordre	10 000.00 euros
45 opérations pour compte de tiers	15 947.00 euros
20 immobilisations incorporelles	75 300.00 euros
204 subventions d'équipement	27 694.08 euros
21 immobilisations corporelles	288 000.00 euros
23 immobilisations en cours	601 000.00 euros
<u>Restes à réaliser</u>	<u>307 906.36 euros</u>

**Recettes d'investissement : 1 717 057.44 euros**

<u>Propositions nouvelles</u>	<u>1 244 079.26 euros</u>
021 virement de la section de fonctionnement	369 470.00 euros
040 opérations d'ordre	20 900.00 euros
45 opérations pour compte de tiers	15 947.00 euros
23 immobilisations en cours	15 947.00 euros
10 dotations	504 331.52 euros
13 subventions d'investissement	83 400.00 euros
16 emprunts	234 083.74 euros
<u>001 excédent d'investissement reporté</u>	<u>296 451.19 euros</u>
<u>Restes à réaliser</u>	<u>176 526.99 euros</u>

Débats

*Monsieur le Maire précise que des crédits ont été inscrits afin de réaliser les travaux de sécurisation de la maison Poupard si le propriétaire fait défaut et que les voisins ont proposé de participer financièrement à ces travaux.*

*Patrick FOURNIS déclare qu'il s'abstiendra sur le vote du budget. En effet si l'emprunt inscrit ne doit pas être réalisé, il ne peut l'autoriser par son vote. L'année 2016 permettra un emprunt du fait de la baisse de l'annuité mais pas 2015.*

*Monsieur le Maire lui répond que le budget est sincère en n'inscrivant pas les subventions demandées et que certaines dépenses seront réalisées sur deux exercices.*

*Louis AUGES remarque qu'en 2016 des recettes d'affectation du résultat vont diminuer et qu'il ne voit pas dans ce budget de projet de mandature, par exemple sur le logement ou la rénovation de l'habitat.*

*Monsieur le Maire lui répond qu'avant de réhabiliter, il faut un diagnostic de l'habitat. Le soutien au logement serait une dépense de fonctionnement et non d'investissement. Marie Pierre BODIN œuvre auprès des bailleurs sociaux à une amélioration des logements locatifs.*

*Patrick FOURNIS ajoute que l'absence de débat d'orientation budgétaire laisse un sentiment de flou. Il rappelle enfin son désaccord sur le projet de parking de dissuasion inscrit au budget. Plus généralement, ce budget, selon Patrick FOURNIS ne retrace pas les engagements de la majorité sur la rénovation de l'habitat, le domaine portuaire, le maintien à domicile, le secteur des sœurs du Christ et manque cruellement du dynamisme dont Tréguier a besoin. Il ajoute que certaines actions culturelles n'ont pas été un succès et qu'il manque une réflexion sur le cloître, les quais d'escale et les mercredis en fête.*

*Marie-France GAUTHIER explique que la réflexion existe, le 14 juillet est transformé en quai d'escale et le 19 août rassemblera les mercredis en fête et quai d'escale sur 3 scènes. Elle rappelle que si les quais d'escale ont pu être critiqués, ce n'est pas le cas des mercredis en fête.*

*Jean LE MERDY rappelle que les réalisations sur le domaine portuaire dépendent de l'accord des différents opérateurs du port, les projets existent mais la ville n'est pas seule à décider sur le domaine portuaire.*

*Monsieur le Maire ajoute qu'il contactera le nouveau vice président du conseil départemental en charge des ports. Il rejoint Marie-France GAUTHIER sur l'existence d'une vraie réflexion dans le domaine culturel et souligne l'existence d'évolutions importantes comme la concertation avec Minihy Tréguier.*

*Patrick FOURNIS reconnaît que cette concertation est une avancée positive.*

*Monsieur le Maire rappelle que la Ville n'est ni propriétaire du secteur des sœurs du Christ, ni du domaine portuaire.*

*Louis AUGES annonce son intention de s'abstenir car il ne voit pas dans ce budget de projet de mandature et regrette de ne pas être plus associé aux décisions. La minorité ne peut dès lors être force de proposition comme l'avait annoncé le Maire.*

*Monique DECARSIN déplore que la commission développement économique et la commission circulation ne se soient jamais réunies, elle souhaite également être plus associée aux décisions.*

*Monsieur le Maire lui répond que ces commissions vont être prochainement réunies.*

*Monique DECARSIN reconnaît, en revanche, le très bon travail du groupe communication dirigé par Jean-Yves KERHARO.*



Sur proposition de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 5 abstentions, le Conseil municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2015 présenté.

### **20/2015- Vote du compte de gestion Port 2014**

Mme La Trésorière informe l'assemblée de la conformité du compte de gestion 2014 avec le compte administratif 2014

Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

### **21/2015- Compte Administratif Port 2014**

Monsieur SIMON, Adjoint aux finances présente le compte administratif Ville 2014.

Il rappelle que la commission portuaire l'a étudié lors de sa réunion du 19 mars 2015 et la commission des finances l'a étudié lors de sa réunion du 23 mars 2015.

#### **Dépenses de fonctionnement : 375 429.10 euros**

011 charges à caractère général	115 269.81 euros
012 charges de personnel	96 869.55 euros
65 autres charges courantes	4 336.00 euros
66 charges financières	47 150.93 euros
67 charges exceptionnelles	6 533.45 euros
042 dotations aux amortissements	104 132.56 euros
014 atténuation de produits	1 136.80 euros

#### Débats

*Monsieur le Maire précise que des crédits sont inscrits pour des opérations de promotion dans les salons nautiques, à Paris et peut être en Angleterre. Un guide sera également distribué à Jersey.*

#### **Recettes de fonctionnement (y compris l'excédent antérieur reporté de 24 079.01 euros) : 398 559.47 euros**

70 produits des services	290 019.54 euros
042 opérations d'ordre de transfert	29 895.00 euros
75 autres produits de gestion courante	53 394.92 euros
013 atténuation de charges	1 171.00 euros
002 excédent antérieur reporté	24 079.01 euros

#### **Soit un excédent de la section de fonctionnement de 23 130.37 euros**

#### Débats

*Louis AUGES demande des précisions sur la reprise de provisions*

*Franck SIMON expose que cette provision avait été constituée face à un risque contentieux, ce risque étant levé, elle n'a plus lieu d'exister.*

*Patrick FOURNIS exprime son inquiétude face à un budget fondé sur un remplissage du port à 100%. Les plaisanciers vieillissent et l'avenir est aux bateaux plus grands. Les travaux réalisés dans le port vont de ce fait dans le bon sens.*

*Monsieur le Maire expose que l'augmentation des tarifs des ports voisins attire des plaisanciers à Tréguier. Nos tarifs sont attractifs.*

*Jean LE MERDY ajoute que le port de Tréguier est un petit port de qualité.*

*Franck SIMON explique que les prévisions de recette ne sont pas fondées sur un remplissage à 100% mais en fonction des recettes de l'année dernière. Le taux de remplissage du port était le même l'année dernière à la même période.*

*Patrick FOURNIS reconnaît qu'en intégrant l'augmentation des tarifs de 3 %, les prévisions sont exactes.*

**Dépenses d'investissement (y compris le déficit antérieur reporté de 29 324.00 euros) :  
188 486.35 euros**

16 emprunts	69 539.85 euros
040 opérations d'ordre	29 895.00 euros
21 immobilisations corporelles	3 591.50 euros
23 immobilisations en cours	56 136.00 euros
001 déficit antérieur reporté	29 324.00 euros

**Recettes d'investissement : 216 673.67 euros**

040 opérations d'ordre	104 132.56 euros
13 subventions d'investissement	110 624.45 euros
16 emprunts	1 916.66 euros

**Soit un excédent de la section d'investissement de 28 187.32 euros**

Restes à réaliser en recettes : 0 euros

Restes à réaliser en dépenses : 0 euros

Soit un résultat nul pour les restes à réaliser.

L'excédent cumulé (2014 + restes à réaliser) de la section d'investissement est donc de 28 187.32 euros.

Débats

*Louis AUGES interroge Franck SIMON sur l'avancée de la renégociation des emprunts.*

*Franck SIMON répond qu'il n'y aura pas de renégociation cette année pour deux raisons. La première est qu'elle doit se faire à la date anniversaire soit le 30 décembre, la seconde est que les conditions de renégociation proposées par le CMB ne sont pas acceptables en l'état. L'indemnité actuariale serait en effet de 151 199.10 euros, plus 800 euros de frais de renégociation.*

*Patrick FOURNIS reconnaît qu'effectivement le choix est vite fait.*

Le Conseil municipal désigne madame BODIN pour présider la séance durant le vote du compte administratif communal.

Le Maire quitte la salle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, constatant la conformité avec les écritures du comptable public, à l'unanimité, le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, approuve le compte administratif du Port.

Le Maire reprend la présidence de la séance

### **22/2015 Affectation des résultats**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement 2014 de 23 130.37 euros comme suit :

Article 002 (excédent de fonctionnement reporté): 23 130.37 euros.

### **23/2015 Vote du budget primitif Port 2015.**

Monsieur SIMON, Adjoint aux finances présente le budget primitif 2015.

Il rappelle que la commission portuaire l'a étudié lors de sa réunion du 19 mars 2015 et la commission des finances l'a étudié lors de sa réunion du 23 mars 2015.

#### Débat

*Patrick FOURNIS demande si le restaurant le ponton va rouvrir.*

*Franck SIMON lui répond que le restaurant est à jour de ses loyers et a prévu de rouvrir en avril, contrairement à ce qu'affirme la presse.*

Sur proposition de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2015, en fonctionnement et en investissement comme suit :

#### **Dépenses de fonctionnement : 459 443.37 euros**

011 charges à caractère général	115 530.00 euros
012 charges de personnel	99 160.00 euros
65 autres charges courantes	4 400.00 euros
66 charges financières	45 000.00 euros
67 charges exceptionnelles	2 000.00 euros
042 opérations d'ordre	159 891.96 euros
014 atténuation de produits	1 300.00 euros
022 dépenses imprévues	23 985.69 euros
023 virement à la section d'investissement	8 175.72 euros

#### **Recettes de fonctionnement : 459 443.37 euros**

70 produits des services	295 000.00 euros
042 opérations d'ordre	43 155.00 euros
75 autres produits de gestion courante	53 400.00 euros
013 atténuation de charges	500.00 euros
78 reprise provision	44 258.00 euros
002 excédent de fonctionnement reporté	23 130.37 euros

**Dépenses d'investissement : 199 255.00 euros**

16 emprunts	73 500.00 euros
040 opérations d'ordre	43 155.00 euros
21 immobilisations corporelles	2 900.00 euros
23 immobilisations en cours	79 700.00 euros

**Recettes d'investissement : 199 255.00 euros**

001 excédent d'investissement reporté	28 187.32 euros
021 virement de la section de fonctionnement	8 175.72 euros
040 opérations d'ordre	159 891.96 euros
16 emprunts	3 000.00 euros

**11/2015 Adhésion à l'association « Tro Breizh, chemins des cathédrales »**

Le Maire expose son souhait que la ville de Tréguier adhère à cette association de communes regroupant les sept villes cathédrales (Dol de Bretagne, Saint Malo, Saint Briec, Tréguier, Saint Pol de Léon, Quimper et Vannes) et les villes situées sur le trajet.

Pascal REANAULT expose les objectifs de l'association Tro Breizh, chemins des cathédrales.

Cette association a pour objet :

-De réunir les villes bretonnes membres de l'association française des « VILLES CATHEDRALES » autour d'un projet fédérateur le « Tro Breizh » et d'y associer l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur l'itinéraire.

-De faire reconnaître les chemins du Tro Breizh comme « itinéraire culturel européen ».

-De créer un outil de développement touristique en proposant aux pèlerins, marcheurs et randonneurs un fil conducteur exceptionnel pour découvrir la Bretagne toute l'année. Dans ce cadre, l'idée est de proposer, en sus des hébergements traditionnels (hôtels, chambres d'hôtes...) la possibilité pour ceux qui le désirent de poser leurs sacs et dormir dans une des nombreuses chapelles qui jalonnent le chemin. L'initiative permettrait, sans les désaffecter, de faire revivre une cinquantaine de chapelles en déshérence en Bretagne en les transformant en « chapelles hospitalières » pour l'accueil des pèlerins et touristes.

-De privilégier dans la mise en place de l'itinéraire l'utilisation d'outils de découverte innovants (favorisant les nouvelles technologies d'information et de communication)

L'association peut être appelée à terme à commercialiser des produits touristiques et à organiser des animations ponctuelles en Bretagne ou avec ses partenaires Européens.

-Cotisations

-Les Villes Cathédrales de Bretagne (fondatrice de l'association) qui prennent l'engagement de verser annuellement une somme de 500 € à titre de cotisation

- Les communes de l'itinéraire qui prennent l'engagement de verser annuellement une somme de 50 € à titre de cotisation;

- bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée de 1.000 € minimum et une cotisation annuelle de 50 € (fixée chaque année par l'assemblée générale).

### Débats

*Pascal RENAULT rappelle que les motivations de ceux qui empruntent ce chemin des cathédrales sont multiples. Elles portent sur le tourisme, le sport, le culte, la gastronomie etc. L'intérêt est d'obtenir un label européen et représente une belle initiative pour notre ville.*

*Louis AUGES met à part le côté confessionnel de ce projet, il remarque que l'objet de cette association est de la compétence de la CCHT et s'interroge sur l'obligation d'entretenir les chemins.*

*Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une association de ville et donc de la compétence de la ville. L'idée peut être de développer des micros boucles autour des villes cathédrales. Cela sera du ressort de la CCHT.*

*Pascal RENAULT explique que les chemins sont balisés et entretenus par l'association Tro Breizh.*

*Pierre MACE s'interroge sur l'obligation d'entretien des chapelles hospitalières.*

*Monsieur le Maire rappelle l'existence de trois associations aux buts différents.*

*L'association Tro Breizh, chemins des cathédrales est une association de communes qui fait la promotion d'un circuit.*

*L'association Tro Breizh gère le pèlerinage.*

*Une troisième association est propriétaire des chapelles hospitalières et n'est pas financée par l'association à laquelle la ville de Tréguier souhaite adhérer.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande l'adhésion de la Ville de Tréguier à l'association « Tro Breizh, chemins des cathédrales » et autorise monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

### **Questions diverses**

Richard LANDORMY rappelle qu'il serait judicieux d'inscrire au budget 2016 des crédits afin de recevoir l'exposition Yvon LE CORRE. Il est prévu que cette exposition en accord avec la Roche Jagu soit ouverte 7 jours sur 7 pendant a à 5 mois.

Marie-France GAULTIER confirme que des contacts sont en cours avec la Roche Jagu et avec le peintre.

Patrick FOURNIS interroge Monsieur le Maire sur l'hôpital de Tréguier. Il expose que le maire a été destinataire d'un courrier des médecins hospitaliers et libéraux concernant le projet de fusion avec l'hôpital de Paimpol.

Monsieur le Maire expose qu'il suit ce projet de près. Il a rencontré les médecins et les syndicats de l'hôpital et pris contact avec l'ARS. Un rendez vous avec l'ARS est prévu, il rappellera qu'il n'y aura pas de décision sans une complète connaissance des incidences pour l'hôpital de Tréguier. Il sera le porte parole de l'hôpital. Il n'y a pas aujourd'hui d'avancée dans le sens de la fusion, le souhait de l'ARS de fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2016 n'est plus d'actualité. Monsieur le Maire rappelle que s'il n'a pas de position de principe sur ce sujet, il considère que ce qui est actuellement proposé par l'ARS n'est pas acceptable. Il tiendra le conseil municipal informé de l'avancée du dossier.

Monique DECARSIN regrette de ne pas trouver l'adjoint de permanence lors de ses venues en mairie. Elle conseille de passer à la prise de rendez vous pour éviter ce problème.

Jean LE MERDY concède ne pas avoir été présent ce matin car retenu au syndicat d'eau. Il souhaite effectivement passer par la prise rendez vous pendant quelques mois.

Marie-France GAULTIER assure Monique DECARSIN que les élus assurent leurs permanences même si Jean LE MERDY est particulièrement pris par le syndicat d'eau en ce moment.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 55.